



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 224

Soutien aux politiques du ministère de la culture



PROGRAMME 224  
**Soutien aux politiques du ministère de la  
culture**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aude ACCARY-BONNERY

Secrétaire générale adjointe

Responsable du programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

## POLITIQUE INTERNATIONALE

En 2023, un premier renforcement des crédits a permis de pérenniser le soutien et l'accueil des artistes, journalistes et professionnels de la culture en exil. Ces nouveaux moyens ont également permis de donner à certains opérateurs du ministère la capacité à promouvoir leur savoir-faire à l'étranger notamment sur des zones stratégiques comme l'Asie, l'Afrique ou encore, le Proche et Moyen-Orient.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les quatre priorités du ministère de la Culture :

- Défendre et promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

Le ministère s'attache, au sein de l'Union européenne et des organisations multilatérales, à favoriser le dialogue entre les cultures, à porter hors des frontières l'émergence d'un écosystème favorable à la protection du patrimoine culturel mondial et à la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à la liberté de création et d'information, valeurs au cœur de notre modèle.

- Développer la coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde.

Les compétences et les savoir-faire des acteurs culturels français sont reconnus à l'international et le ministère qui soutient le développement de projets de coopération européenne et internationale permet à son réseau d'acteurs et de partenaires, de se déployer pleinement et de représenter la culture française dans le monde.

- Renforcer les programmes de mobilité artistiques et professionnelles.

La France, terre d'accueil pour les artistes étrangers qu'ils soient en exil, à la recherche d'opportunités artistiques ou dans une démarche de professionnalisation, encourage des programmes de soutien à la mobilité des acteurs culturels et créatifs et favorise les dynamiques collectives et mutualisées tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

- Réconcilier et partager les mémoires.

Par une politique volontariste relative aux questions mémorielles et à l'apaisement des mémoires, le ministère encourage les recherches de provenance dans le cadre des processus de restitution, le soutien à la circulation des œuvres des collections nationales sur le continent africain ainsi que le soutien à la création de nouveaux lieux de transmission et de dialogue.

Enfin, le ministère de la Culture contribue à hauteur de 9 M\$ US sur la période 2023-2027 au financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH), outil de financement central du gouvernement pour les projets de sauvegarde du patrimoine mondial, en Irak, en Afghanistan, au Mali et récemment en Ukraine.

## POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère poursuit également ses objectifs en faveur de la transition écologique vers l'ensemble des acteurs de la culture (publics, associatifs ou privés).

Il renforce ses engagements internationaux et européens par des actions qui visent l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, à la crise de la biodiversité, à la frugalité en ressources et lutte contre les pollutions par des mesures d'impact, le partage d'actions exemplaires, la montée en compétence des acteurs (y compris dans les écoles du ministère) et le soutien de la transition dans les filières culturelles. Le Guide pour la transition écologique de la culture, rendu public fin 2023 détaille ces objectifs.

Le ministère cible cinq axes de travail : créer autrement par l'économie circulaire et la mutualisation ; favoriser la sobriété numérique ; développer les territoires, les paysages et l'architecture ; conserver autrement ; décarboner les mobilités.

Pour ce qui concerne le périmètre ministériel, la circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique complète et renforce le dispositif « Services Publics Écoresponsables ».

Enfin, en 2023, ont été présentés les lauréats de la première édition de l'appel à projets « financer les alternatives vertes » pour la culture, doté de 10 M€ dans le cadre de France 2030. Un nouvel appel à projets, « Alternatives Vertes 2 » a été lancé en 2023 et s'étendra jusque fin 2024. Doté de 25 M€, il est là encore destiné à soutenir l'innovation sous toutes ses formes contribuant à la transition écologique des filières culturelles, dans leur diversité.

## **POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE DIVERSITÉ**

Comme annoncé en 2022, le ministère de la Culture a formalisé son engagement en faveur de la diversité en présentant sa stratégie de travail diversité à l'horizon 2027 à l'occasion du comité ministériel égalité-diversité du 1<sup>er</sup> décembre 2023. En parallèle, le travail de mise en place d'un outil de mesure de la diversité dans les secteurs culturels et artistiques s'est poursuivi.

L'engagement du ministère en matière d'égalité femmes-hommes a lui aussi été renouvelé lors du comité ministériel égalité-diversité : les axes de travail égalité 2023-2027 y ont été présentés et l'extension de la conditionnalité des aides du CNC à la formation aux VHSS de l'ensemble des équipes de tournage a été annoncée par la ministre Rima Abdul Malak. La fin d'année a également été marquée par la préparation des audits de mi-parcours des 22 établissements publics du ministère détenteurs du ou des labels de l'AFNOR. Ces audits auront lieu au cours de l'année 2024.

La démarche de prévention des violences sexuelles, qui irrigue depuis 2017 l'ensemble des politiques et champs culturels s'est, elle aussi, poursuivie. La cellule d'écoute Audiens que le ministère soutient financièrement et qui est désormais très identifiée, a fait l'objet de nombreuses saisines et a permis le suivi psychologique et juridique de nombreux témoins et victimes.

## **MODERNISATION NUMÉRIQUE**

Le ministère est engagé depuis 2019 dans un ambitieux plan de transformation numérique. La crise sanitaire a confirmé l'urgence de cette transformation et des investissements associés, aussi bien pour ce qui concerne la modernisation informatique interne que l'accompagnement à la transformation numérique du monde culturel.

En 2023, les moyens nouveaux ont conforté deux objectifs stratégiques prioritaires et liés entre eux :

La mise en place d'une infrastructure globale sur les données qui a pour objectif de permettre de mieux collecter, traiter et exploiter les données. Conformément à la feuille de route « Données et contenus culturels » publiée en septembre 2021, il s'agit de faciliter le travail de tous les départements du ministère, de mieux concevoir et conduire les politiques culturelles et de générer des externalités positives dans les secteurs culturels et la société.

Cet objectif principal est strictement conditionné à la construction d'une offre de service complète de transformation numérique à destination des établissements du ministère par la mise en place d'un dispositif de financement de projets qui doit les inciter à investir dans la modernisation numérique, provoquer la coordination et la mutualisation de ces investissements et accompagner les projets de modernisation interne non éligibles aux autres types de financement (France 2030 notamment).

## **OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT**

**En matière immobilière**, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ministériel se prépare pour la période 2024-2027 alors que s'achève le projet Camus qui avait traduit l'objectif précédent de réduction des implantations de l'administration centrale, en passant de 7 à 3 sites.

En 2025, l'administration centrale sera regroupée au sein des immeubles Bons Enfants, Valois et Quadrilatère des archives qui sera le dernier chantier finalisé du projet Camus permettant l'accueil de près de 300 agents

au cœur du Marais au sein d'un ensemble d'hôtels particuliers restructurés en fin d'année 2024. L'aboutissement du projet Camus permet aujourd'hui aux services d'administration centrale de disposer d'un cadre de travail totalement rénové, modernisé et fonctionnel. L'année 2023 a ainsi été l'occasion aux Bons enfants, de la réception des espaces communs de restauration et de la cafétéria « Grand Café », ainsi que l'amorce des travaux du nouveau hall d'accueil qui sera livré au printemps 2024 et la constitution d'un nouveau centre de ressources.

La stratégie immobilière du ministère mettra l'accent sur les actions en matière de sobriété environnementale, amorcée en 2023 notamment par le biais d'un contrôle strict des températures d'ambiance hivernales et estivales conformément aux directives gouvernementales.

La réinstallation de près de 1300 agents entre les trois sites conservés a été accompagnée par la mission des archives du secrétariat général qui a engagé, en lien avec le service du numérique, une revue des processus d'archivage numérique et de communication à travers le système d'information sur la gestion électronique des courriers et le parapheur électronique. De même, en relation avec la CRDOA, la procédure de traçabilité des objets et mobiliers déposés au sein du ministère a été réactualisée et fait désormais référence.

**Le renforcement de la fonction achats** s'est poursuivi en 2023 par la stabilisation de l'organisation de la fonction achats et la sécurisation des processus achats dans les DRAC, DAC, SCN et opérateurs sous tutelle. Le déploiement dans les DRAC et les SCN du nouveau système d'information des achats APPACH a constitué à ce titre l'un des enjeux importants de l'année. Le bilan de la feuille de route 2022-2023 ainsi que la nouvelle feuille de route 2024-2027 de la fonction achat du ministère ont été validés par le Comité ministériel des achats du 12 décembre 2023. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022, une attention particulière et un renforcement de l'encadrement des achats de prestations intellectuelles ont été menés toute l'année 2023 avec la mise en place d'un comité d'engagement pour les commandes supérieures à 150 k€ TTC et d'un contrôle de gestion achats au sein de la mission ministérielle des achats.

En matière de **politique de ressources humaines**, l'exécution 2023 traduit un pilotage optimisé tant du schéma d'emplois (7,3 EPT, contre 7 ETP initialement prévus) que de la masse salariale – hors CAS Pensions – à hauteur de 99,97 % des crédits ouverts.

Le ministère a pu bénéficier de la prise en charge des mesures dites du « rendez-vous salarial » qui se sont traduites par l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le rehaussement des bas salaires via une attribution de points supplémentaires, le versement de la prime pouvoir d'achat, la prise en charge des transports collectifs à 75 %.

Le financement en LFI 2023, des mesures catégorielles a permis de mettre en place la réforme de la grille indiciaire ainsi que la création d'un régime indemnitaire au bénéfice de enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA). Une prime exceptionnelle non reconductible a également été versée en amont de la révision du cadre de gestion des agents contractuels du ministère.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien**

INDICATEUR 1.1 : Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

INDICATEUR 1.2 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 1.3 : Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

### INDICATEUR

1.1 – Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)	k€	8,1	8,4	8	8	cible atteinte	8

#### Commentaires techniques

Mode de calcul : ont été comptabilisés sur l'action 7 du programme 224 : les dépenses de fonctionnement courant en administration centrale, les dépenses globales en services déconcentrés ainsi que les dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien hors BOP locaux.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés en ETPT : tous les agents gérés par le service des ressources humaines du ministère, les services du personnel des directions centrales et des DRAC.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT varie en fonction de l'exécution des dépenses de fonctionnement en action 7 (action sociale, affaires générales, informatique, communication, dépenses immobilières, études et formation), du poids des dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien ainsi que du nombre d' ETPT affecté au ministère de la Culture.

En 2022, le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT est en légère augmentation à 8,4 k€ par rapport à 2021 (8,1 k€). Celle-ci s'explique en grande partie par l'aspect contraint des dépenses en 2022. En effet, si les premiers effets de l'inflation en 2022 ont été importants, une partie des mesures mises en œuvre à l'occasion de la crise sanitaire ont été au moins partiellement maintenues. Il en va ainsi du télétravail ainsi que recours au réunion en vison au moins, jusqu'au dernier trimestre 2022. L'accès donné à tous les agents aux outils numériques pour télétravailler, du fait de l'augmentation du télétravail des agents pendant la crise sanitaire (augmentation de l'équipement des agents en PC portables avec VPN et mise en place d'une solution d'audio et de visioconférence) est désormais stable et n'a plus, en 2022, l'impact identifié en 2020 puis en 2021.

**INDICATEUR****1.2 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	15,61	15,61	15,61	15,61	cible atteinte	15.61
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	Non déterminé	40	66	66	cible atteinte	50
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

**Commentaires techniques**Périmètre :

Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, Saint-Cyr et Richelieu.

Mode de calcul :

Le ratio « SUN / Poste de travail » correspond à la surface utile nette en m<sup>2</sup>, calculée conformément à la définition de la direction de l'immobilier de l'État, rapportée au nombre de postes de travail.

Les ratios « entretien courant / SUB » et « entretien lourd / SUB » rapportent l'ensemble des dépenses réalisées au cours de l'année, en crédits de paiement, au titre respectivement de l'entretien courant et de l'entretien lourd, au nombre de m<sup>2</sup> de surface utile brute des locaux occupés par les services d'administration centrale.

En 2018 et 2019, le ratio est calculé sur la base des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire porté par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». Un changement de périmètre est opéré à compter de 2020, le ratio prenant désormais en compte les dépenses d'entretien à la charge de l'occupant réalisées sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La mise en œuvre du projet Camus de regroupement des services centraux du ministère de la Culture sur trois sites domaniaux au lieu de sept actuellement est programmée de 2016 à 2025, dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'administration centrale. Avant 2025, les ratios ne sont pas appelés à évoluer de manière significative et restent stables à 15,6 %.

**INDICATEUR****1.3 – Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gains relatifs aux actions achat ( SAE + actions ministérielles propres).	M€	Non déterminé	4	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : La direction des achats de l'État (DAE) a mis en place une méthode de mesure des gains communs à l'ensemble des ministères.

Le principe général est d'évaluer la performance économique au travers des leviers utilisés par le ministère (standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, etc.).

Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux ». Les gains sont calculés selon une base annuelle qui permet de comparer les projets sur une base homogène quelle que soit leur durée effective (exemple d'un marché pluriannuel) et de calculer des pourcentages de gains par rapport à une dépense annuelle.

Les gains recensés dans le plan d'action permettent de distinguer :

- les achats récurrents : il s'agit des achats répétés régulièrement (exemple : marché de fournitures de bureau ou de matériel informatique). Pour les achats récurrents la formule est la suivante :  $\text{Gain achat} = (\text{prix historique} - \text{prix nouveau}) \times \text{volume prévisionnel}$  ;
- les achats ponctuels : ces achats sont soit des achats ponctuels, soit des achats très particuliers pour lesquels il n'y a pas de référence aisée. La particularité est donc que le prix historique n'est pas connu. L'acheteur va donc devoir trouver une solution alternative telle qu'un prix de référence auprès d'un autre établissement, une étude de marché préalable auprès des fournisseurs, à défaut un budget prévisionnel. La formule est la suivante :  $\text{Gain achat} = (\text{prix de référence} - \text{prix nouveau}) \times \text{volume prévisionnel}$  ;
- les actions de progrès : il s'agit de projets achats visant à optimiser l'usage d'un marché ou à encourager des comportements (par exemple : diminuer nos consommations d'énergie par des comportements plus responsables, éviter les gaspillages, définir une nouvelle politique du voyage...). La logique de calcul consiste à comparer la situation avant le projet avec celle qui sera constatée une fois le projet mené à son terme. La formule est la suivante :  $\text{Gain achat} = \text{situation de référence} - \text{situation améliorée}$

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Il convient de noter que cet indicateur n'est pas actualisé par la DAE depuis 2020, compte-tenu d'un dysfonctionnement persistant. En revanche, des économies ont été chiffrées en 2022 et ont conduit à un gain potentiel d'économies achats de 2,5 M€ pour l'ensemble du ministère et non spécifiquement pour le P224.



## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
06 – Action culturelle internationale		662 477		8 074 895 7 342 834		<b>8 074 895</b> <b>8 005 311</b>	8 074 895
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	81 248 887 87 332 690	11 249 277 4 484 218		5 008 208 539 045	<b>805 982 262</b> <b>803 049 813</b>	805 982 262
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>713 484 098</b>	<b>81 248 887</b>	<b>11 249 277</b>	<b>8 074 895</b>	<b>0</b>	<b>814 057 157</b>	<b>814 057 157</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 630		+572 697 (hors titre 2)			+575 326	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 506 019		+6 038 826 (hors titre 2)			+8 544 845	
Total des AE ouvertes	715 992 747		107 184 582 (hors titre 2)			823 177 329	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>705 685 653</b>	<b>87 995 167</b>	<b>4 484 218</b>	<b>12 351 042</b>	<b>539 045</b>	<b>811 055 124</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
06 – Action culturelle internationale		582 702		8 074 895 7 351 634		<b>8 074 895</b> <b>7 934 336</b>	8 074 895
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	79 322 438 86 146 597	11 249 277 4 699 744		4 796 918 539 045	<b>804 055 813</b> <b>801 867 957</b>	805 055 813
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>713 484 098</b>	<b>79 322 438</b>	<b>11 249 277</b>	<b>8 074 895</b>	<b>0</b>	<b>812 130 708</b>	<b>813 130 708</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 630		+572 697 (hors titre 2)			+575 326	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 506 019		+6 267 902 (hors titre 2)			+8 773 921	
Total des CP ouverts	715 992 747		105 487 209 (hors titre 2)			821 479 955	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>705 685 653</b>	<b>86 729 299</b>	<b>4 699 744</b>	<b>12 148 552</b>	<b>539 045</b>	<b>809 802 293</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
06 – Action culturelle internationale		711 001		7 385 969 6 654 283		7 385 969	7 385 969 7 365 284
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	76 075 826 79 479 294	10 605 843 2 963 195	3 782 538	897 150	769 954 474	769 954 474 779 009 921
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>76 075 826</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>777 340 443</b>	<b>777 340 443</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>691 887 744</b>	<b>80 190 295</b>	<b>2 963 195</b>	<b>10 436 821</b>	<b>897 150</b>		<b>786 375 205</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
06 – Action culturelle internationale		613 705		7 385 969 6 649 183		7 385 969	7 385 969 7 262 888
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	74 149 377 77 418 723	10 605 843 2 961 038	3 751 351	897 150	768 028 025	769 028 025 776 916 005
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>74 149 377</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>775 413 994</b>	<b>776 413 994</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>691 887 744</b>	<b>78 032 429</b>	<b>2 961 038</b>	<b>10 400 533</b>	<b>897 150</b>		<b>784 178 894</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	691 887 744	713 484 098	705 685 653	691 887 744	713 484 098	705 685 653
Rémunérations d'activité	423 681 671	431 738 043	434 469 202	423 681 671	431 738 043	434 469 202
Cotisations et contributions sociales	261 807 670	276 125 363	262 638 119	261 807 670	276 125 363	262 638 119
Prestations sociales et allocations diverses	6 398 403	5 620 692	8 578 332	6 398 403	5 620 692	8 578 332
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	80 190 295	81 248 887	87 995 167	78 032 429	79 322 438	86 729 299
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	67 307 008	69 012 626	75 408 644	65 149 142	67 086 177	74 142 776
Subventions pour charges de service public	12 883 287	12 236 261	12 586 523	12 883 287	12 236 261	12 586 523
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 963 195	11 249 277	4 484 218	2 961 038	11 249 277	4 699 744
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 641 523	1 979 277	4 484 218	2 776 838	1 979 277	4 562 273
Dépenses pour immobilisations incorporelles	321 672	9 270 000	0	184 200	9 270 000	137 472

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
de l'État						
Titre 6 – Dépenses d'intervention	10 436 821	8 074 895	12 351 042	10 400 533	8 074 895	12 148 552
Transferts aux ménages	160 885	0	224 495	160 885	0	224 315
Transferts aux entreprises	2 186 705	0	2 156 190	2 106 255	0	2 148 330
Transferts aux collectivités territoriales	774 827	0	907 649	775 427	0	897 869
Transferts aux autres collectivités	7 314 404	8 074 895	9 062 709	7 357 967	8 074 895	8 878 039
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	897 150	0	539 045	897 150	0	539 045
Dotations en fonds propres	897 150	0	539 045	897 150	0	539 045
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>814 057 157</b>			<b>812 130 708</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 508 649			+2 508 649	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 611 523			+6 840 599	
<b>Total*</b>	<b>786 375 205</b>	<b>823 177 329</b>	<b>811 055 124</b>	<b>784 178 894</b>	<b>821 479 955</b>	<b>809 802 293</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	27 417		2 630	27 417		2 630
Autres natures de dépenses	1 769 834		572 697	1 769 834	1 000 000	572 697
<b>Total</b>	<b>1 797 251</b>		<b>575 326</b>	<b>1 797 251</b>	<b>1 000 000</b>	<b>575 326</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023	2 630	7 390	2 630	7 390				
03/2023		11 844		11 844				
04/2023		1 890		1 890				
05/2023		14 052		14 052				
06/2023		4 725		4 725				
07/2023		10 370		10 370				
08/2023		8 658		8 658				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2023		10 918		10 918				
10/2023		2 940		2 940				
11/2023		6 965		6 965				
12/2023		124 319		124 319				
01/2024		4 490		4 490				
<b>Total</b>	<b>2 630</b>	<b>208 561</b>	<b>2 630</b>	<b>208 561</b>				

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		60 000		60 000				
03/2023		8 380		8 380				
05/2023		114 300		114 300				
06/2023		23 664		23 664				
07/2023		5 742		5 742				
10/2023		1 060		1 060				
11/2023		990		990				
12/2023		150 000		150 000				
<b>Total</b>		<b>364 135</b>		<b>364 135</b>				

### ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	8 600 288		8 600 288					
<b>Total</b>	<b>8 600 288</b>		<b>8 600 288</b>					

### ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		35 228						
<b>Total</b>		<b>35 228</b>						

### ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		122 114		122 114				
<b>Total</b>		<b>122 114</b>		<b>122 114</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		1 340 351		2 619 537				
<b>Total</b>		<b>1 340 351</b>		<b>2 619 537</b>				

### DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	1 025 000		1 025 000			414 095	413 985	
20/11/2023						29 735	29 735	
20/11/2023		1 203 553		1 203 553	673 452		673 452	
<b>Total</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 203 553</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 203 553</b>	<b>673 452</b>	<b>443 830</b>	<b>673 452</b>	<b>443 720</b>

### DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		180 000		180 000				
20/11/2023		601 410		601 410	6 445 817		6 445 817	
<b>Total</b>		<b>781 410</b>		<b>781 410</b>	<b>6 445 817</b>		<b>6 445 817</b>	

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		3 000 000		1 985 008				
<b>Total</b>		<b>3 000 000</b>		<b>1 985 008</b>				

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>9 627 918</b>	<b>7 055 353</b>	<b>9 627 918</b>	<b>7 284 319</b>	<b>7 119 269</b>	<b>443 830</b>	<b>7 119 269</b>	<b>443 720</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		8 074 895 8 005 311	8 074 895 8 005 311		8 074 895 7 934 336	8 074 895 7 934 336
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	92 498 164 97 364 160	805 982 262 803 049 813	713 484 098 705 685 653	90 571 715 96 182 304	805 055 813 801 867 957
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>713 484 098</b>	<b>100 573 059</b>	<b>814 057 157</b>	<b>713 484 098</b>	<b>98 646 610</b>	<b>812 130 708</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 508 649	+6 611 523	+9 120 172	+2 508 649	+6 840 599	+9 349 247
Total des crédits ouverts	715 992 747	107 184 582	823 177 329	715 992 747	105 487 209	821 479 955
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>705 685 653</b>	<b>105 369 471</b>	<b>811 055 124</b>	<b>705 685 653</b>	<b>104 116 640</b>	<b>809 802 293</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+10 307 094	+1 815 111	+12 122 205	+10 307 094	+1 370 568	+11 677 662

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 45 630 €.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	713 384 098	100 073 059	813 457 157	713 384 098	98 146 610	811 530 708
Amendements	+100 000	+500 000	+600 000	+100 000	+500 000	+600 000
<b>LFI</b>	<b>713 484 098</b>	<b>100 573 059</b>	<b>814 057 157</b>	<b>713 484 098</b>	<b>98 646 610</b>	<b>812 130 708</b>

#### Décrets de virement T2

Programme	Résumé du transfert	T2 HCAS	T2 CAS	Total T2
131	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-50 018 €		-50 018 €
131	Financement des crédits catégoriels du Mobilier National	-32 777 €		-32 777 €
131	Financement du complément de masse salariale suite à la délégation de gestion du Mobilier national	-751 781 €	-238 219 €	-990 000 €
175	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-1 535 164 €		-1 535 164 €
175	Financement des crédits catégoriels du Louvre	-819 984 €		-819 984 €
175	Financement des crédits catégoriels du château de Versailles	-466 415 €		-466 415 €
175	Financement des crédits catégoriels du CMN	-275 900 €		-275 900 €
175	Financement des crédits catégoriels du Musée d'Orsay	-207 164 €		-207 164 €
334	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les	-398 253 €		-398 253 €

	contractuels			
334	Financement des crédits catégoriels de la BNF	-824 522 €		-824 522 €
334	Financement des crédits catégoriels du CNC	-1 807 €		-1 807 €
361	Financement de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les contractuels	-663 721 €		-663 721 €
361	Financement des crédits catégoriels De l'INP	-3 668 €		-3 668 €
361	Financement de la masse salariale d'un emploi vers le plafond de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts	-101 664 €	-74 760 €	-176 424 €
		<b>-6 132 838 €</b>	<b>-312 979 €</b>	<b>-6 445 817 €</b>
<b>Décrets de transfert T2</b>				
<b>Programme externe MC</b>	<b>Résumé du transfert</b>	<b>T2 HCAS</b>	<b>T2 CAS</b>	<b>Total T2</b>
147	Compensation délégués du préfet	43 008 €	16 992 €	60 000 €
150	Financement de l'amélioration du taux d'encadrement et de la recherche des ENSA	83 333 €	61 667 €	145 000 €
150	Financement des mesures indemnitaires reconventionnelles (loi de programmation de la recherche)	850 000 €		850 000 €
217	Financement du retro-transfert d'agents du MTES (mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)	-497 238 €	-206 214 €	-703 452 €
		<b>479 103 €</b>	<b>-127 555 €</b>	<b>351 548 €</b>

Les crédits du titre 2 du programme 224 ont été également abondés à hauteur de 8 600 288 € en AE et en CP par arrêtés de répartition en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » en vue de financer les mesures issues des rendez-vous salariaux, notamment la hausse de la valeur du point d'indice de la Fonction publique de +1,5 %, les mesures générales (hausse de la valeur du SMIC intervenues au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai 2023, hausse du forfait Navigo et du forfait mobilités durables), ainsi que la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans le cadre de la réforme du corps des administrateurs de l'État.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En hors titre 2, amendement AN II n° 417 destiné à permettre le financement des évolutions nécessaires du dispositif de suivi des opérations conduites par la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour 204 501 € en AE/CP, les attributions de produits rattachés au programme relèvent des droits d'inscription perçus dans le cadre du Cycle des hautes études culturelles. Le solde de 4 060 € est constitué de produits de cession de biens mobiliers.

335 000 € ont été rattachés au titre de recettes de mécénat perçus dans le cadre d'opération de communication telles que les journées Européennes du patrimoine. 29 135 € ont été rattachés au titre de la contribution du FIPHP à l'installation de personnels en situation de handicap.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 567 420	4 613 649	8 181 069	3 567 420	4 517 327	8 084 747
Surgels	0	922 730	922 730	0	903 465	903 465



	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Dégels	0	-5 536 379	-5 536 379	0	-5 420 792	-5 420 792
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>3 567 420</b>	<b>0</b>	<b>3 567 420</b>	<b>3 567 420</b>	<b>0</b>	<b>3 567 420</b>

Dégel du HT2 en novembre 2023 comme précisé supra.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	+1,00	3 979,49	3 773,58	+1,00	4 007,45	+232,87
1006 – Filière technique et d'enseignement	-8,00	2 482,63	2 354,00	-5,33	2 263,48	-85,19
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	815,88	982,00	0,00	770,15	-211,85
1008 – Filière scientifique	0,00	1 963,07	2 016,22	0,00	1 917,81	-98,41
<b>Total</b>	<b>-7,00</b>	<b>9 241,07</b>	<b>9 125,80</b>	<b>-4,33</b>	<b>8 958,89</b>	<b>-162,58</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1005 – Filière administrative	0,00	-92,00	-5,31	+125,27	+75,07	+50,20
1006 – Filière technique et d'enseignement	0,00	-211,00	+25,10	-35,92	-18,64	-17,28
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	-2,00	-8,43	-35,30	-3,85	-31,45
1008 – Filière scientifique	0,00	-16,00	+2,77	-32,03	-20,79	-11,24
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-321,00</b>	<b>+14,13</b>	<b>+22,02</b>	<b>+31,79</b>	<b>-9,77</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les apprentis ne décomptent plus des plafonds d'emplois des ministères.

La correction technique de 14,13 ETPT correspond à la variation entre les entrées et les sorties des emplois non permanents, non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1005 – Filière administrative	490,03	119,83	6,23	605,85	403,75	6,53	+115,82	+5,00
1006 – Filière technique et d'enseignement	146,45	73,70	7,58	113,20	94,10	7,82	-33,25	0,00
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	115,10	58,40	5,53	71,90	2,00	6,29	-43,20	0,00
1008 – Filière scientifique	168,90	75,10	6,20	136,80	43,00	5,59	-32,10	0,00
<b>Total</b>	<b>920,48</b>	<b>327,03</b>		<b>927,75</b>	<b>542,85</b>		<b>+7,27</b>	<b>+5,00</b>

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2023 s'établissait à +7 ETP (+5 ETP en PAP, auxquels ont été ajoutés 2 ETPT par amendement au projet de loi de finances). Il a ainsi été exécuté conformément à la prévision en ETP avec 7,3 ETP. L'impact en ETPT s'élève à -9,7 ETPT par rapport à une prévision LFI de 5 ETPT. Cela s'explique notamment par des sorties plus nombreuses que prévu en début d'année.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	1 474,80	1 464,25	+1,00	-32,00	+14,13	+22,02	+31,79	-9,77
Services régionaux	2 399,00	2 398,93	+1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	3 466,00	3 324,65	-323,00	+37,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	1 771,00	1 771,06	0,00	-5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 110,80</b>	<b>8 958,89</b>	<b>-321,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+14,13</b>	<b>+22,02</b>	<b>+31,79</b>	<b>-9,77</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+5,00	1 460,59
Services régionaux	0,00	2 414,80
Opérateurs	0,00	3 247,90
Autres	0,00	1 792,24
<b>Total</b>	<b>+5,00</b>	<b>8 915,53</b>

Le plafond d'emplois de 9 111 ETPT fixé en LFI 2023 a été révisé en gestion à 9 126 ETPT, par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023. Le solde de ces mouvements est de +15 ETPT.

Ce plafond a été respecté, avec une consommation à hauteur de 8 959 ETPT, soit 98,3 % du plafond fixé en LFI. Cet écart entre la réalisation et la prévision d'exécution s'explique par la vacance d'emplois constatée pour certains opérateurs (établissements publics bi-titres, ayant des agents rémunérés directement par le ministère sur le titre 2) comme détaillé dans le tableau suivant.

**Ventilation détaillée de la répartition du plafond d'emplois par service :**

Service	LFI 2023	Réalisation 2023	Écart à la LFI	
Administration centrale	1 474,80	1 464,25	-10,55	
Services régionaux - Directions régionales des affaires culturelles	2 399,00	2 398,93	-0,07	
Opérateurs	3 466,00	3 324,65	-141,35	
Autres	Services à compétence nationale	1 383,00	1 383,01	0,01
	Archives départementales et bibliothèques municipales classées	354,00	334,60	-19,40
	Élèves fonctionnaires	34,00	53,45	19,45
<b>Total</b>	<b>9 110,80</b>	<b>8 958,89</b>	<b>-151,91</b>	

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	9 110,80	8 958,89
<b>Total</b>	<b>9 110,80</b>	<b>8 958,89</b>
Transferts en gestion		-4,33

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
211,00	1,90	0,69

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>423 681 671</b>	<b>431 738 043</b>	<b>434 469 202</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>261 807 670</b>	<b>276 125 363</b>	<b>262 638 119</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	188 819 253	197 308 477	186 752 307
– Civils (y.c. ATI)	188 819 253	197 308 477	186 664 167
– Militaires			88 140
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	72 988 417	78 816 886	75 885 812
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>6 398 403</b>	<b>5 620 692</b>	<b>8 578 332</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>691 887 744</b>	<b>713 484 098</b>	<b>705 685 653</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>503 068 491</b>	<b>516 175 621</b>	<b>518 933 346</b>

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 2,02 M€ pour 337 bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires est légèrement supérieur aux prévisions (300 bénéficiaires).

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>488,96</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	503,07
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-13,84
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,27
– GIPA	-0,75
– Indemnisation des jours de CET	-2,20
– Mesures de restructuration	-0,02
– Autres dépenses de masse salariale	2,71
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,76</b>
EAP schéma d'emplois 2022	0,57
Schéma d'emplois 2023	-1,34
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>11,90</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>13,38</b>
Rebasage de la GIPA	1,46
Variation du point de la fonction publique	9,90
Mesures bas salaires	2,02
<b>GVT solde</b>	<b>1,87</b>
GVT positif	5,76
GVT négatif	-3,89
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,92</b>
Indemnisation des jours de CET	2,12
Mesures de restructurations	0,19
Autres rebasages	-0,38
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,66</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,29
Autres variations	1,37
<b>Total</b>	<b>518,93</b>

Sur la base d'une exécution 2022 de 503 068 491 €, le socle d'exécution de l'année 2023 s'élevait à 488 960 287 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (-13 842 488 €, comprenant le transfert de crédits au titre de la délégation de gestion accordée au Mobilier national au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ainsi que le débasage des dépenses non reconductibles et des rétablissements de crédits de l'année 2022 :

- garantie individuelle de pouvoir d'achat (-747 817 €) ;
- monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (-2 202 325 €) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (-21 486 €) ;
- autres mesures, correspondant aux rétablissements de crédits (2 705 912 €).

En octobre 2023, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020 modifié a été versée à 1 800 agents du ministère pour un coût total de 1 460 276 €.

Le GVT positif s'est élevé à 5 759 811 € (soit 1,11 % de la masse salariale hors CAS Pensions) et le GVT négatif à -3 887 611 € (soit 0,75 % de la masse salariale hors CAS Pensions). Ainsi, le montant du GVT solde pour l'exécution 2023 est de 1 872 200 € (soit 0,36 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2023 – hors GIPA – inclut :

- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 117 004 €) ;
- les mesures d'accompagnement des restructurations (189 344 €) ;
- les remboursements de mises à disposition sortantes (-3 032 5740 €), la prime exceptionnelle non reconductible pour les agents contractuels, dont le financement a été assuré sur l'enveloppe de crédits catégoriels disponibles (3 135 870 €) ; les indus sur rémunérations (-669 200 €) et les indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (+184 547 €), soit un total de la ligne autres rebasages (-381 523 €).

Les autres variations de dépenses de personnel correspondent principalement aux mesures de revalorisations indemnitaires des emplois fonctionnels (+980 000 €) et des administrateurs de l'État (+210 000 €) non prévues en LFI et qui découlent de la réforme de l'encadrement supérieur.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	45 085	56 996	47 889	37 806	48 673	40 342
1006 – Filière technique et d'enseignement	42 064	52 413	47 452	35 032	43 820	40 008
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	35 271	39 606	38 160	30 117	34 017	32 617
1008 – Filière scientifique	58 163	73 250	74 103	49 687	62 994	63 450

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice 2023 dans chacune des catégories d'emplois.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 485 365	2 242 511
Coût sur 2023 des mesures engagées en 2022 (EAP)		A,B,C	Agents contractuels	01-2023	12	380 042	380 042
Augmentation des taux de promovables-promus		A	Tous corps	01-2023	12	50 000	50 000
Mesures statutaires à destination des enseignants-chercheurs		A	Professeurs et maîtres de conférence en ENSA	09-2023	4	378 573	1 135 719
Revalorisations des agents contractuels		A,B,C	Agents contractuels	01-2023	12	676 750	676 750
Mesures indemnitaires						10 414 555	13 228 237
Coût sur 2023 des mesures engagées en 2022 (EAP)		A et B	Tous les corps de catégorie B, A et A+ "métiers" et C ayant adhéré au RIFSEEP	01-2023	12	3 137 916	3 137 916
Plan de rattrapage indemnitaire		A et C	Tous les corps de catégorie A "métiers" et C ayant adhéré au RIFSEEP	05-2023	8	5 627 364	8 441 046
Création du régime indemnitaire des		A	Professeurs et maîtres de	01-2023	12	1 649 275	1 649 275

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
enseignants-chercheurs (RIPEC)			conférence en ENSA				
<b>Total</b>						<b>11 899 920</b>	<b>15 470 748</b>

L'enveloppe de crédits disponibles en 2023 pour le financement des mesures catégorielles s'élevait à 11,9 M€, dont 300 000 € en provenance du MESRI pour le financement des mesures destinées aux enseignants-chercheurs de écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), et 3,5 M€ liés à l'effet d'extension en année pleine (EAP) des mesures catégorielles mises en œuvre en 2022 : poursuite de l'indiciarisation des contractuels occasionnels sur le volet statutaire, mesures de rééchelonnement de l'IFSE des agents de catégorie A et A+ des filières « métiers » et alignement des socles d'IFSE de l'ensemble des corps de catégorie B sur ceux du corps des secrétaires administratifs.

Les mesures statutaires (1,5 M€) ont notamment permis de rapprocher les grilles des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) des ENSA de celles des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et ainsi accompagner la réforme des ENSA.

Les mesures indemnitaires (10,4 M€) ont contribué à la résorption des écarts de rémunération constatés entre les agents du ministère de la culture et les autres départements ministériels. Les mesures de remontées des socles et de revalorisations indemnitaires mises en œuvre en 2023 au bénéfice des agents titulaires ont principalement concerné les corps de catégorie A des filières métiers et de l'ensemble des agents de catégorie C (5,62 M€). Cette enveloppe a également financé la création d'un régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs des ENSA, avec une première prime liée au grade bénéficiant à l'ensemble des professeurs et maîtres de conférence (1,6 M€).

*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>107 230 212</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>105 532 839</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>105 369 471</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>104 116 640</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>35 133 235</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 860 741</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>68 983 405</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>35 133 235</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>-497 668</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>34 635 567</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>35 133 235</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>-497 668</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>105 369 471</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>68 983 405</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>36 386 066</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>35 888 398</b>	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>62 758 212</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>-26 869 814</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR





*Justification par action***ACTION****06 – Action culturelle internationale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Action culturelle internationale		8 074 895	<b>8 074 895</b>		8 074 895	<b>8 074 895</b>
		8 005 311	<b>8 005 311</b>		7 934 336	<b>7 934 336</b>

**En 2023, cette dotation - qui a été renforcée de 0,7 M€ en LFI - a permis la consolidation de la politique de soutien et d'accueil des artistes, journalistes et professionnels de la culture menacés dans leur pays et en exil en France et le renforcement de la projection à l'international des opérateurs du ministère.**

Une véritable politique d'accueil, sur tout le territoire français, est désormais en place, structurée autour de partenaires dans tous les domaines culturels qui proposent des solutions adaptées à chaque situation. Ainsi ont été aidés, grâce au renforcement de la dotation et à des redéploiement de crédits centrés sur les nouvelles priorités du ministère, le collège de France / programme PAUSE pour notamment l'accueil des artistes- en exil (0,3 M€), l'atelier des artistes en exil pour des missions d'information et d'accompagnement administratif (0,3 M€), la maison des journalistes, la cité internationale des arts (0,35 M€) mais aussi des actions en région, ciblées et ponctuelles, identifiées par les services déconcentrés du ministère (0,1 M€).

**Le renforcement au soutien du déploiement international des établissements publics (EP) et des services à compétence nationale (SCN) du ministère a pu être réaffirmé (0,18 M€).** Il s'agit d'accompagner la projection internationale des opérateurs, de leur donner la capacité à promouvoir leur savoir-faire à l'étranger et de favoriser la structuration de partenariats, en particulier sur des zones stratégiques pour le ministère comme le continent africain ou, encore, le Proche et Moyen-Orient. Le ministère a, par ailleurs, financé exceptionnellement en 2023 l'exposition « Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui, de la révélation à la restitution » qui se tiendra à la Conciergerie à l'occasion du Sommet de la Francophonie, prévu à l'automne 2024 (0,6 M€).

Au-delà de ces nouvelles actions, l'action européenne et internationale s'appuie sur trois axes principaux :

**Promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le monde : 0,5 M€**

Le ministère de la Culture s'attache, au sein des instances multilatérales, internationales et au niveau de l'Union européenne, à favoriser le dialogue entre les cultures, à porter hors de nos frontières l'émergence d'un écosystème favorable à la protection du patrimoine culturel mondial et à promouvoir la diversité des expressions culturelles dans le monde ainsi que la liberté de création et d'information, qui sont des valeurs au cœur de notre modèle. Cette action passe plus spécifiquement par un soutien à : UNESCO/organismes français relayant l'action de cette organisation (0,13 M€), OIF (0,18 M€) et exceptionnellement en 2023, par un soutien à la délégation française participant aux Jeux de la francophonie (0,1 M€) en République démocratique du Congo, en partenariat avec le ministère des Sports.

**Renforcement des programmes de mobilité artistique et professionnelle : 3 M€**

Le secteur culturel français regarde naturellement au-delà des frontières. La France est une terre d'accueil pour les artistes étrangers qu'ils soient en exil, à la recherche d'opportunités artistiques ou dans une démarche de professionnalisation. Ainsi, le dispositif **Courants du monde**, piloté par le ministère, a pour objectif de soutenir les échanges entre professionnels de la culture, français et étrangers (0,72 M€). Le

ministère soutient aussi l'Association des centres culturels de rencontres sur ses programmes à destination des acteurs culturels étrangers (0,2 M€) ou encore l'ONDA sur son action internationale (0,23 M€).

### **Le développement de la coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde : 2,8 M€**

La création et les créateurs français, tout comme les compétences et les savoir-faire des acteurs culturels français, sont dotés d'un fort potentiel à l'international. C'est en initiant et/ou en accompagnant le développement de projets de coopération européenne et internationale que le ministère permet, à travers son réseau d'acteurs et de partenaires, au secteur culturel français de se déployer pleinement à l'international. Au-delà du renforcement du soutien du ministère aux EP/SCN mentionné précédemment, le ministère a réaffirmé son soutien auprès de l'Institut français en augmentant les crédits dédiés à cet organisme notamment pour mieux soutenir l'exportation des secteurs culturels et créatifs (1,45 M€) et son soutien aux relais spécialisés dédiés au spectacle vivant et aux arts visuels dans des pays à fort potentiel économique et de visibilité pour les acteurs français ainsi qu'au projet Villa Albertine aux États-Unis (0,55 M€).

### **En 2023, le ministère de la Culture a amorcé son nouvel axe d'action traitant des questions mémorielles et d'apaisement des mémoires (0,9 M€) appelé à se développer fortement en 2024 et au-delà.**

Cela s'est traduit par le soutien aux recherches de provenance et des processus de restitution (initiation du fonds triennal franco-allemand de recherche de provenance, 0,3 M€), ainsi que par celui accordé à la circulation des œuvres, issues des collections publiques, sur le continent africain entre institutions culturelles (0,1 M€). Le ministère a soutenu plus particulièrement la création artistique dans le cadre de la commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition 1945-1971 (186 k€ entre 2023 et 2024).

A noter qu'au-delà des crédits de l'action 06 du programme 224, 2,1 M€ ont été consacrés à la préfiguration de la Maison des monde africains (MansA) dont 0,6 M€ en crédits budgétaires et 1,5 M€ par ouverture de crédits et transferts en particulier à partir du MEAE et de l'AFD. Ces crédits, consacrés au financement d'un évènement de lancement - Création Africa, le Forum des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dédié à la production et à la circulation de la création artistique - qui s'est tenu du 6 au 8 octobre 2023, sont rattachés aux opérations de communication (action 07 du programme 224).

Enfin, un nouveau cycle de financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) a été ouvert sur la période 2023-2027. La contribution du ministère de la Culture a été fixée à 9 M\$ sur trois ans soit 3 M\$ par an. En 2023, cette contribution a été fixée à 2,77 M€ et a été financée en gestion par une ouverture de crédits décrite supra.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		662 477		582 702
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		662 477		582 702
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 074 895	7 342 834	8 074 895	7 351 634
Transferts aux ménages		197 815		197 815
Transferts aux entreprises		1 658 908		1 659 208
Transferts aux collectivités territoriales		77 961		78 561
Transferts aux autres collectivités	8 074 895	5 408 151	8 074 895	5 416 051

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Total</b>	<b>8 074 895</b>	<b>8 005 311</b>	<b>8 074 895</b>	<b>7 934 336</b>

## ACTION

### 07 – Fonctions de soutien du ministère

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098	92 498 164	<b>805 982 262</b>	713 484 098	91 571 715	<b>805 055 813</b>
	705 685 653	97 364 160	<b>803 049 813</b>	705 685 653	96 182 304	<b>801 867 957</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	713 484 098	705 685 653	713 484 098	705 685 653
Rémunérations d'activité	431 738 043	434 469 202	431 738 043	434 469 202
Cotisations et contributions sociales	276 125 363	262 638 119	276 125 363	262 638 119
Prestations sociales et allocations diverses	5 620 692	8 578 332	5 620 692	8 578 332
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	81 248 887	87 332 690	80 322 438	86 146 597
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 012 626	74 746 167	68 086 177	73 560 074
Subventions pour charges de service public	12 236 261	12 586 523	12 236 261	12 586 523
Titre 5 : Dépenses d'investissement	11 249 277	4 484 218	11 249 277	4 699 744
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 979 277	4 484 218	1 979 277	4 562 273
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 270 000		9 270 000	137 472
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 008 208		4 796 918
Transferts aux ménages		26 680		26 500
Transferts aux entreprises		497 282		489 122
Transferts aux collectivités territoriales		829 688		819 308
Transferts aux autres collectivités		3 654 558		3 461 988
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		539 045		539 045
Dotations en fonds propres		539 045		539 045
<b>Total</b>	<b>805 982 262</b>	<b>803 049 813</b>	<b>805 055 813</b>	<b>801 867 957</b>

L'écart entre les AE et les CP tient essentiellement aux engagements tardifs effectués au SNUM au titre des licences Microsoft (2,1 M€ 29 novembre 2023) ainsi que des contrats de maintenance hors Microsoft (entre fin novembre et décembre 2023).

Au-delà, seuls les mouvements réglementaires ont fait varier les crédits ouverts. La consommation des crédits est conforme en AE aux ajustements en gestion y compris au regard de la fongibilité de la brique investissements (hors immobilier) vers les dépenses d'intervention.

Les dépenses de fonctionnement de l'action 7 sont principalement des crédits centraux car les moyens de fonctionnement des DRAC et des DAC (sauf action sociale, formations métiers liés aux spécificités des services patrimoniaux) sont gérés sur le BOP interministériel 354 « Administration territoriale de l'État » depuis 2017, pour les DRAC et la DAC Martinique, et depuis 2020 pour les autres DAC.

Cette action regroupe l'ensemble des moyens financiers consacrés aux fonctions de soutien de l'administration centrale et des services déconcentrés, hors périmètre transféré au ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État ».

Les crédits hors titre 2 de l'action 7 sont des dépenses contraintes et obligatoires car relevant d'obligations réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurance, marchés de fonctionnement ou d'investissement).

Comptent parmi ces dépenses, l'énergie et fluides, les loyers et charges locatives, les taxes sur bâtiments, ainsi que les travaux et entretien courant que le ministère doit assumer en tant que locataire (hors entretien lourd relevant du propriétaire et gérés sur d'autres programmes budgétaires).

La forte hausse du coût de l'énergie, des matières premières et des transports entre 2022 et 2023 ont eu en 2023 des conséquences directes sur la plupart des marchés tels la fourniture d'énergie (+100 %) et les fluides, mais également, sur la sécurité, l'accueil, les transports, la restauration collective (en particulier en régions).

### Crédits de fonctionnement courant : 74,75 M€ en AE et 73,68 M€ en CP

#### Dépenses de fonctionnement

en €	Crédits centraux				Crédits déconcentrés				Total			
	AE		CP		AE		CP		AE		CP	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LR	Exécution
Dépenses et charges immobilières	8 648 484	8 046 144	7 547 036	8 188 824		80 838		71 778	8 648 484	8 106 980	7 547 036	8 270 402
Dépenses de fonctionnement courant dont :	68 748 088	62 987 468	68 824 088	61 867 886	716 064	2 842 728	716 064	2 831 787	68 484 142	66 840 187	68 538 142	64 289 871
affaires générales	13 386 226	12 161 616	13 460 226	13 376 066	412 336	461 399	412 336	610 061	13 797 564	12 622 915	13 872 564	13 886 126
formation	6 437 600	4 463 226	6 437 600	4 401 101	122 716	197 042	122 716	197 482	5 560 316	4 660 269	5 560 316	4 598 583
action sociale et prévention	7 006 071	6 079 372	7 006 071	6 800 002		1 064 606		1 010 226	7 006 071	6 933 877	7 006 071	6 898 230
informatique	27 020 191	33 269 601	27 020 191	31 141 291		673 008		661 774	27 020 191	33 863 309	27 020 191	31 703 065
communication	4 000 000	6 996 676	4 000 000	6 736 642	160 000	306 041	160 000	303 367	4 150 000	6 304 616	4 150 000	6 040 210
études	1 900 000	1 207 266	1 900 000	1 114 683	30 000	47 933	30 000	46 076	1 930 000	1 255 201	1 930 000	1 163 458
<b>Total</b>	<b>88 287 672</b>	<b>72 042 802</b>	<b>88 371 123</b>	<b>70 668 609</b>	<b>716 064</b>	<b>2 703 686</b>	<b>716 064</b>	<b>2 703 686</b>	<b>88 012 628</b>	<b>74 748 187</b>	<b>87 098 177</b>	<b>73 680 074</b>

### Affaires générales : 12,62 M€ en AE et 13,98 M€ en CP hors documentation, affaires juridiques

Ces crédits sont destinés aux dépenses de logistique et de documentation telles que les marchés accueil et surveillance des locaux, les moyens mobiles (l'exploitation du parc automobile d'administration centrale), l'entretien et l'exploitation des bâtiments (énergie et fluides, travaux d'entretien courant), l'ensemble des moyens de logistique (déménagements, fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier...). S'ajoutent à cela les frais de représentation, de déplacement et de mission pour l'ensemble des directions générales et du secrétariat général du ministère, la documentation, (revue de presse, veille internet, etc.).

Ces crédits permettent de financer également les dépenses relatives aux affaires juridiques : frais de justice et intérêts moratoires, frais d'honoraires des avocats et des experts, règlements à l'amiable de litiges dans lesquels la responsabilité civile de l'État est engagée. Par ailleurs, ces crédits financent les dépenses de

sténotypie et d'études d'usage nécessaires au fonctionnement de la commission copie privée prévue à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle.

La décélération de l'inflation fin 2023, a permis de procéder à l'engagement du marché interministériel de fourniture d'électricité à un coût moindre qu'en 2022 ce qui explique l'écart entre les AE et les CP.

*Formation, concours et mobilité : 4,80 M€ en AE et 4,74 M€ en CP*

Ces crédits permettent la mise en place d'actions de formation continue pour l'accompagnement des personnels ainsi que l'organisation des concours et examens. Ces formations sont organisées par le bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences et le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle du Secrétariat général et par les directions générales : la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), la direction générale de la création artistique (DGCA) et la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

Ces crédits sont également destinés à prendre en charge la formation des apprentis dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique de l'État.

Les crédits de formation qui permettent également d'accompagner les agents aux nouvelles modalités de travail : accompagnement au travail à distance et au management à distance (effort de formation), aménagement et accompagnement aux nouveaux espaces de travail favorisant le mode projet (mixte travail à distance et présentiel), évolution des outils numériques.

La consommation des crédits intègre la réimputation en catégorie 31 de la dépense de formation imputée par erreur en catégorie 32 et, de ce fait, comptabilisée dans la subvention pour charges de service public de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC).

*Action sociale, handicap et prévention : 6,93 M€ en AE et 6,60 M€ en CP*

Le ministère réserve en moyenne entre 5 et 8 logements par an (réservation de logements neufs en droit de suite) et priorise depuis 2021 des réservations en droit unique (DU) qui donnent un droit de tirage d'un nombre de logements auprès d'un bailleur à l'instar de ce que prévoit la loi Élan (cette modalité permet ainsi au ministère de faire notamment appel au bailleur toutes les fois qu'un besoin de relogement urgent se présente).

Depuis 2021, le ministère a ainsi réservé une trentaine de DU auprès de 3 bailleurs.

A la suite du renouvellement du référencement et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le ministère de la Culture a sélectionné, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, trois organismes : CNP Assurance, Intériale et MGEN. La ligne « Mutuelle, Associations » du tableau intègre le montant du transfert intergénérationnel. Elle inclut également les subventions versées aux associations de personnel du ministère.

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le ministère effectue chaque année une déclaration annuelle et verse au Fonds d'insertion aux personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une contribution calculée en fonction du différentiel entre les effectifs employés et l'objectif de 6 %. La politique volontariste des recrutements, les aménagements de postes et le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) seront poursuivis. La mise en place d'un réseau handicap permettra de renforcer l'accompagnement des agents et de favoriser le recours à ces établissements (ESAT).

Les dépenses de restauration collective intègrent l'augmentation de la prestation interministérielle de restauration et les marchés de restauration collective passés par le ministère pour les agents rémunérés sur le titre 2 du programme 224. En 2023, le restaurant administratif du ministère a été fermé pour travaux de juillet 2023 à février 2024.

Durant cette période, les agents pouvaient avoir accès au restaurant administratif du Louvre quand ils le souhaitent ou faire le choix de bénéficier de tickets restaurant.

Le budget de l'action sociale inclut également des actions en vue de faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle (notamment la garde d'enfants) ainsi que le déploiement d'une convention de mise à disposition d'assistants sociaux au bénéfice des services et agents situés en région.

Enfin, les crédits d'action sociale intègrent également le financement des actions menées en faveur de la sécurité au travail. Outre les dépenses liées à la médecine statutaire et de prévention, le ministère renforce les dispositifs d'écoute et de signalement existants pour améliorer la santé et les conditions de travail des agents. Le ministère expérimente également la mise en œuvre d'un baromètre social afin d'assurer les meilleures conditions pour les agents.

*Numérique : 33,86 M€ en AE et 31,70 M€ en CP*

Cette dotation permet d'exploiter et moderniser le système d'information du ministère de la Culture ainsi que d'accompagner la transformation numérique du monde culturel. Ces crédits incluent notamment les moyens consacrés aux infrastructures numériques du ministère (réseaux, serveurs, équipements, logiciels bureautique et assistance informatique), la maintenance et l'amélioration continue des sites internet et des logiciels métiers ou encore les dispositifs d'appui à la transformation numérique portés par le service du numérique. Ils incluent également les moyens destinés à préparer les nouvelles applications (études préalables, assistance à la conduite de projet, aides au déploiement) liées à la refonte en cours du système d'information du ministère.

Cette dotation inclut par ailleurs les moyens dédiés à la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle pour favoriser la circulation, la valorisation et la réutilisation des données et des contenus culturels. Ces crédits incluent notamment le programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV) en cours de généralisation et qui s'opère sous la forme de crédits décentralisés dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 200 000 € en AE et CP par DRAC et par an, soit un total de 2,4 M€ en AE/CP.

En 2023, les crédits de fonctionnement sur le numérique qui avaient augmentés ont permis de maintenir en condition opérationnelle le système d'information existant, tout en poursuivant l'accélération de la modernisation numérique grâce aux investissements réalisés depuis 2021, ainsi que préalablement en 2020 par des ouvertures de crédits exceptionnelles liés à la crise sanitaire et consacrés à la modernisation de l'environnement numérique de travail des agents et à la refonte du système d'information du ministère pour faire face aux enjeux de simplification, dématérialisation et mise en accessibilité numérique.

En 2023, ces crédits nouveaux ont été destinés à deux objectifs stratégiques prioritaires :

- La mise en place d'une infrastructure globale sur les données. Cette infrastructure, appelée à devenir le socle de l'ensemble du système d'information du ministère dans le cadre de la refonte déjà initiée, a notamment pour objectif de permettre au ministère de mieux collecter, traiter et exploiter ses données. Conformément à la feuille de route « Données et contenus culturels » publiée en septembre 2021, il s'agit ici de faciliter le travail de tous les départements du ministère, de mieux concevoir et conduire les politiques culturelles et de générer des externalités positives dans les secteurs culturels et la société ;
- La construction d'une offre de service complète et à destination des établissements du ministère sur la transformation numérique. Les moyens seront en particulier consacrés à la mise en place d'un dispositif de financement de projets de modernisation numérique des établissements. Il s'agit ici d'inciter les établissements à investir dans la modernisation numérique, de provoquer la coordination et la mutualisation de ces investissements, et d'accompagner les projets de modernisation interne non éligibles aux autres types de financements (France 2030 notamment).

Par ailleurs, le décret du 8 avril 2022 et la réunion interministérielle du 21 novembre 2022 relatif à la sécurité numérique de l'État ont eu pour conséquence immédiate une forte accélération de la mise en sécurité des parcs applicatifs numériques ministériels et la nécessité d'en homologuer l'intégralité d'ici juin 2024. Ces homologations étant prononcées pour une durée maximale de 3 ans (et parfois moins), ce travail devra en outre être reconduit en permanence.

De manière plus générale, un plan stratégique cybersécurité pluriannuel a été adopté par le ministère en octobre 2022. Outre l'homologation de l'ensemble des applications du ministère, ce plan stratégique comprend 25 projets regroupés en 7 programmes, et prévoit notamment la création d'un centre ministériel d'alerte et de réponse aux incidents de sécurité (CSIRT) associant les établissements sous tutelle du ministère ou encore le déploiement d'une infrastructure de reprise et de continuité d'activité informatique.

*Communication : 6,30 M€ en AE et 6,04 M€ en CP*

Ces crédits sont principalement engagés pour l'organisation et la coordination de manifestations nationales récurrentes, telles que la « Fête de la musique », les « Journées européennes du patrimoine », « la Nuit européenne des musées », les « Rendez-vous aux jardins » (quarantième édition en 2023), ou les « Journées nationales de l'Architecture ». Ils permettent également d'organiser des opérations de communication liées à l'agenda du ministre (assises, conférences de presse, rencontres, etc.), mais aussi de prendre en charge des opérations de communications des services du ministère depuis la mise en place de l'OAC. Ces crédits assurent en outre la promotion des actions du ministère dans le cadre de salons thématiques.

Ce budget comprend, par ailleurs, des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien d'un service d'information et de communication : frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Le développement de partenariats (essentiellement médias audiovisuels ou presse écrite) permet de réaliser d'importantes économies, notamment en achat d'espaces publicitaires. Des partenariats financiers et de compétences viennent compléter les besoins du ministère de la Culture en dépenses de communication.

En 2023, l'organisation de deux grands projets présidentiels ont très fortement impacté cette activité et explique l'augmentation des dépenses :

- Le volet communication des États généraux du droit à l'information (EGDI) dont le lancement n'est intervenu qu'en fin d'année 2023 ;
- Du 6 au 8 octobre 2023, « *Création Africa* », le premier Forum des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dédié à la production et à la circulation de la création artistique émergente s'est tenu à Paris. Cette initiative destinée à mettre en lumière des acteurs issus de filières en développement, séries TV, cinéma d'animation, univers immersifs (jeu vidéo, métavers et XR) et de l'édition (bande dessinée) a scellé l'acte de préfiguration de MansA, la future Maison des Mondes Africains. Le forum Création Africa est conçu comme une plateforme de rencontres, d'échanges d'expertise et de mise en valeur des talents. Il s'inscrit dans une démarche novatrice, cherchant à redéfinir les perspectives et à reconnaître les destins interconnectés de l'Europe et de l'Afrique. Cette vision, initiée par la Saison Africa2020, portée par près de 1000 partenaires en France et à travers tout le continent africain, ainsi que par le Nouveau Sommet Afrique France qui a eu lieu il y a deux ans à Montpellier, poursuit son chemin avec Création Africa. Premier salon de ce type en Europe, Création Africa a vocation à s'inscrire dans la durée ; le forum se déroulera de façon alternative entre la France et le continent africain pour devenir le rendez-vous incontournable des créateurs.

Le coût des EGI (financements portés par plusieurs départements ministériels) a été faible en 2023 par rapport aux prévisions en raison du décalage de calendrier. Le solde des dépenses à ce titre interviendra en 2024.

Le Forum des ICC, dont les financements sont également portés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), explique en grande partie les écarts entre les prévisions et l'exécution.

*Crédits d'études : 1,26 M€ en AE et 1,16 M€ en CP (1,90 M€ en AE et en CP en LFI)*

Ces crédits permettent de réaliser chaque année entre vingt et trente études et recherches sur des thématiques socio-culturelles ou transversales, comme l'économie de la culture ou l'emploi. A titre d'exemples, parmi les études récemment publiées, on peut citer celles sur les pratiques culturelles des Français dans les cinq territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, territoires couverts pour la première fois en 2019-2020 par l'enquête décennale du ministère), les chiffres clés de la culture, les analyses conjoncturelles trimestrielles du chiffre d'affaires de la culture ou encore les ouvrages de recherche comme récemment sur « 40 ans de musiques hip-hop » ou sur « l'éducation artistique et culturelle ».

Outre la production de connaissances utiles aux décideurs publics, ces opérations contribuent à la structuration d'un champ académique autour des questions culturelles en alimentant les sciences sociales avec des projets mobilisateurs de recherche. Le ministère de la Culture, via son service d'études et de recherche (DEPSD), finance et encadre directement des projets de recherche sur lesquels il intervient comme coproducteur, assurant ainsi une actualisation des problématiques qu'il suit au sein de la communauté académique. Ces initiatives permettent de renouveler les forces disponibles du côté de la recherche et d'inciter la communauté à travailler sur les sujets qui font l'actualité du ministère.

Parallèlement à ces travaux d'études et de recherche, le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation pilote plusieurs dispositifs de suivi : un dispositif annuel d'observation des lieux et sites patrimoniaux qui compile des données relatives à la fréquentation de 1200 musées collectés via une enquête annuelle, un dispositif mensuel de suivi de la fréquentation d'un échantillon restreint d'établissements patrimoniaux, un système d'information ad hoc (SIBIL) initié à la mi 2018 et conçu pour l'observation du spectacle vivant. En complément, il commande régulièrement des enquêtes auprès de



prestataires externes, certaines menées sur un rythme annuel (l'enquête « à l'écoute des visiteurs » par exemple), d'autres menées ponctuellement (enquêtes récentes sur les pratiques culturelles des Français dans le contexte de la crise sanitaire par exemple).

Il convient de noter que 0,5 M€ sont exécutés hors titre 3 car certaines études sont prises en charges par des opérateurs de l'État (université ou EP spécialisés).

Toutefois, le programme des études pour 2023 a pris du retard pour des raisons techniques et sera vraisemblablement rattrapé en 2024.

### **Crédits déconcentrés : 2,7 M€ en AE/CP**

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement courant des services déconcentrés non pris en compte sur le périmètre du programme 354 « Administration territoriale de l'État » telles que les crédits formations métiers et les crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC (documentation, communication et études propres aux métiers de la Culture, informatique ; etc).

Par ailleurs, 2,4 M€ ont été déconcentrés en gestion au titre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV). Ces dépenses doivent s'exécuter en titre 6 mais près de 0,4 M€ ont été imputés, par erreur, dans cette catégorie de dépenses.

Il convient de noter la hausse de plus de 30 % des dépenses d'action sociale strictement liée à l'augmentation des coûts de la restauration collective.

### **2) Subventions pour charges de service public de l'OPPIC : 12,45 M€ en AE/CP**

La subvention pour charges de service public présentée dans le tableau des crédits inclut une dépense de formation imputée par erreur en catégorie 32. Après correction de cette erreur d'imputation, la SCSP versée à l'OPPIC s'élève à 12,45 M€ en AE=CP. Les écarts à la LFI sont explicités dans la partie opérateur dédiée à l'OPPIC.

### **DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses exécutées en crédits d'intervention s'élèvent à **5,01 M€ en AE et 4,80 M€ en CP** et résultent en grande partie de la politique du Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) inscrite en fonctionnement (titre 3) en administration centrale et exécutée sur la brique intervention pour 2,3 M€.

Par ailleurs, selon les mêmes flux (fonctionnement vers interventions) toujours dans le domaine informatique, 1,1 M€ en CP ont été exécutés dans le cadre de la mise en place de subventions exceptionnelles versées à certains opérateurs dans le cadre de la politique des données ou de la cybersécurité (homologations lancées en 2023).

Dans le cadre de leur mission de recherche ou d'études spécifiques, certains opérateurs ont perçu à titre exceptionnel des subventions versées en titre 6 pour un montant global de 0,5 M€ en 2023

Enfin, 0,745 M€ ont été versés à certaines structures dans le cadre du soutien du ministère à des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité (0,5 M€), du développement durable (0,2 M€) ou encore du comité d'histoire (0,05 M€). Ces derniers crédits étaient également inscrits sur la brique fonctionnement.

Dans la mesure du possible, ces dépenses d'intervention qui désormais constituent, à la suite d'OAC, une chronique stable dans le temps seront inscrits en tant de telles dès le PAP 2025.

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement de l'action 7 s'élèvent à **4,48 M€ en AE et 4,70 M€ en CP** qui se répartissent comme suit :

En €	AE		CP	
	LFI	Exécution	LFI	Exécution
Investissement informatique (cat.52)	9 270 000		9 270 000	137 472
Investissement hors informatique	1 972 277	4 484 218	1 972 277	4 562 273
<i>dont plan de rénovation des logements de fonction</i>	<i>1 000 000</i>	<i>738 165</i>	<i>1 000 000</i>	<i>738 165</i>
Investissement en DRAC	335 843		335 843	
<b>Total dépenses d'investissement - Action 7</b>	<b>11 578 120</b>	<b>4 484 218</b>	<b>11 578 120</b>	<b>4 699 745</b>

La dotation des crédits d'**investissement informatique** a été quasiment en totalité redéployée vers les crédits de fonctionnement au regard des priorités en 2023.

La dotation des crédits d'**investissement hors informatique (2,72 M€ en AE et 2,22 M€ en CP)** est destinée à permettre, en administration centrale, la prise en charge des dépenses de **gros entretien des locaux. Il s'agissait en 2023 des dépenses effectuées au titre du projet CAMUS dans l'immeuble des Bons Enfants et au quadrilatère des Archives pour 3 M€ en AE/CP.**

**Le plan de rénovation des logements de fonction : 0,74 M€ en AE et en CP. Le solde a été délégué en SCN début 2024.**

Les crédits du plan de rénovation concernant le parc des logements de fonction du ministère et de ses opérateurs, soit 468 logements de fonction répartis sur de très nombreux sites tels que les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, la manufacture des Gobelins à Paris, des monuments historiques, des musées ou certaines écoles d'enseignement supérieur. Compte tenu de l'état sanitaire, parfois très dégradé, des logements dans certains établissements ou services à compétence nationale, le ministère a engagé, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation, d'accessibilité, de dépollution et de mise aux normes de ces logements. Ce plan doté d'un montant annuel d'un million d'euros permet de co-financer ces travaux avec les établissements et services concernés. Plus de 300 logements ont ainsi été rénovés depuis 2017. Le plan sera poursuivi en 2024.

**Crédits déconcentrés : 0,024 M€ AE et en CP pour l'acquisition d'un véhicule en Outremer**

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>					<b>45 000</b>	<b>36 000</b>
Transferts					45 000	36 000
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>			<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
Transferts	20 000	20 000			45 000	45 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>7 200</b>	<b>7 200</b>				
Transferts	7 200	7 200				
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>62 000</b>	<b>62 000</b>			<b>813 914</b>	<b>785 734</b>
Dotations en fonds propres	62 000	62 000			73 734	73 734
Transferts					740 180	712 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>		<b>10 000</b>			<b>15 000</b>	<b>25 000</b>
Transferts		10 000			15 000	25 000
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	30 000	30 000			5 000	5 000
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>543 227</b>	<b>543 227</b>			<b>380 941</b>	<b>380 941</b>
Dotations en fonds propres	490 227	490 227			342 191	342 191
Transferts	53 000	53 000			38 750	38 750
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>	<b>164 000</b>	<b>164 000</b>			<b>90 461</b>	<b>90 461</b>
Dotations en fonds propres	164 000	164 000			90 461	90 461
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>			<b>17 000</b>	<b>17 000</b>
Transferts	17 000	17 000			17 000	17 000
<b>MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)</b>	<b>40 000</b>	<b>25 000</b>			<b>73 000</b>	<b>83 400</b>
Transferts	40 000	25 000			73 000	83 400
<b>Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)</b>					<b>18 000</b>	<b>14 400</b>
Transferts					18 000	14 400
<b>Musée du Louvre (P175)</b>					<b>23 000</b>	<b>18 400</b>
Transferts					23 000	18 400
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>					<b>26 000</b>	<b>26 000</b>
Transferts					26 000	26 000
<b>EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>80 000</b>	<b>67 000</b>
Transferts	40 000	40 000			80 000	67 000
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>	<b>85 574</b>	<b>85 574</b>				<b>20 740</b>
Transferts	85 574	85 574				20 740
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>				
Transferts	20 000	20 000				
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>	<b>38 208</b>	<b>38 208</b>			<b>57 660</b>	<b>52 660</b>
Dotations en fonds propres	38 208	38 208			32 660	32 660
Transferts					25 000	20 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Opéra comique (P131)</b>					<b>12 500</b>	<b>12 500</b>
Transferts					12 500	12 500
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>					<b>50 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts					50 000	40 000
<b>BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)</b>					<b>116 800</b>	<b>93 440</b>
Transferts					116 800	93 440
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>				
Transferts	3 000	3 000				
<b>CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)</b>					<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts					30 000	30 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>					<b>130 500</b>	<b>109 400</b>
Transferts					130 500	109 400
<b>Musée Picasso (P175)</b>					<b>45 000</b>	<b>36 000</b>
Transferts					45 000	36 000
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>73 000</b>	<b>73 000</b>			<b>50 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts	73 000	73 000			50 000	40 000
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>					<b>60 000</b>	<b>52 000</b>
Transferts					60 000	52 000
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	60 000	60 000			5 000	5 000
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>	<b>35 150</b>	<b>35 150</b>			<b>60 000</b>	<b>48 000</b>
Transferts	35 150	35 150			60 000	48 000
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Subventions pour charges de service public					30 000	30 000
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>			<b>63 830</b>	<b>63 830</b>
Subventions pour charges de service public					16 000	16 000
Transferts	56 000	56 000			47 830	47 830
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>			<b>20 000</b>	<b>16 000</b>
Transferts	8 000	8 000			20 000	16 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>1 191 000</b>	<b>1 191 000</b>			<b>1 441 000</b>	<b>1 441 000</b>
Transferts	1 191 000	1 191 000			1 441 000	1 441 000
<b>OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)</b>	<b>12 825 087</b>	<b>12 825 087</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 451 423</b>	<b>12 451 423</b>
Subventions pour charges de service public	12 825 087	12 825 087	12 215 741	12 215 741	12 451 423	12 451 423
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>324 139</b>	<b>333 860</b>			<b>474 510</b>	<b>358 104</b>
Transferts	324 139	333 860			474 510	358 104
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>					<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts					5 000	5 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>656 700</b>	<b>656 700</b>			<b>267 300</b>	<b>300 090</b>
Subventions pour charges de service public	58 200	58 200			89 100	89 100
Transferts	598 500	598 500			178 200	210 990
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts					50 000	50 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>123 078</b>	<b>96 010</b>			<b>106 748</b>	<b>92 913</b>
Transferts	123 078	96 010			106 748	92 913
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				<b>13 132</b>
Transferts	30 000	30 000				13 132
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>			<b>213 600</b>	<b>213 600</b>
Transferts	52 000	52 000			213 600	213 600
<b>Universcience (P361)</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>			<b>28 500</b>	<b>28 500</b>
Transferts	60 000	60 000			28 500	28 500
<b>MNS - Musée national du sport (P219)</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>			<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
Transferts	5 000	5 000			6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>16 619 363</b>	<b>16 597 016</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 215 741</b>	<b>17 457 686</b>	<b>17 253 666</b>
Total des subventions pour charges de service public	12 883 287	12 883 287	12 215 741	12 215 741	12 586 523	12 586 523
Total des dotations en fonds propres	754 435	754 435			539 045	539 045
Total des transferts	2 981 641	2 959 294			4 332 118	4 128 098

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Hors OPPIC, ces crédits se répartissent en quatre axes principaux :

- Action internationale pour 2,4 M€ dont 1,44 M€ pour l'Institut Français ;
- Politiques des données pour 1 M€ et cybersécurité (0,1 M€) ;
- 0,65 M€ ont été versés à certaines structures dans le cadre du soutien du ministère à des actions en faveur de l'égalité femmes hommes et de la diversité (0,4 M€), du développement durable (0,2 M€) ou encore du comité d'histoire (0,05 M€). Ces derniers crédits étaient également inscrits à la brique fonctionnement.;
- Études et prospectives pour 0,5 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	Réalisation 2022	0	120	1	0	0
	Prévision 2023	0	125	4	0	0
	Réalisation 2023	0	123	2	2	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>123</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>125</b>	<b>123</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	0

La réalisation du schéma d'emploi de l'OPPIC pour 2023 est égale à 0 ETP conformément à la prévision.

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 150 opérations (hors projet d'installation du siège de l'OPPIC avenue du Maine) sont « vivantes ». Elles comprennent les 24 opérations nouvelles de 2023 et 32 opérations à clôturer en 2024. Parmi celles-ci 52 opérations sont en convention de mandat pour un montant de 1 605 M€ et 98 en convention cadre pour un montant de 349 M€.

L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des engagements (+81 %). Ces derniers s'établissent à 188 M€ soit près de 84 M€ de plus qu'en 2022. Cette variation est notamment liée au fait que deux projets initialement prévus en 2022 se sont finalement concrétisés en 2023 (opérations d'installation du CNAP à Pantin et construction du Centre de Conservation et d'étude de Franche-Comté à Besançon).

Les crédits engagés se répartissent à hauteur de 66 % pour les opérations passées sous conventions de mandat et à 34 % pour les opérations gérées en convention cadre.

En ce qui concerne les paiements, 148 M€ ont été mandatés en 2023, soit une diminution de 28 M€ par rapport à 2022. Les opérations livrées en 2023 représentent une part importante du montant total mandaté en convention de mandat : 16,3 M€ pour le musée national de la Marine, 15,1 M€ l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT), et 7,3 M€ pour l'Établissement public du parc et de la grande Halle de la Villette (EPPGHV).

L'OPPIC, locataire depuis sa création, a lancé, après sa validation en CNIP en juillet 2021, l'opération de construction de son futur site, avenue du Maine. Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies en 2023, l'APD a été validé en juillet 2023 et le PRO en décembre 2023. La première phase de travaux concernant la démolition et le curage a démarré en janvier 2024 pour une réception en juin 2024. Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une publication du dossier de consultation des entreprises pour février 2024 pour une notification à l'été 2024.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2022 s'étant achevée sur le départ de Mme Clarisse Mazoyer, présidente de l'établissement depuis 2015, l'année 2023 a été marquée par un changement de direction. A la suite de l'intérim réalisé par Mme Valérie Forey, Directrice générale, M. Christian Mourougane a été nommé Président de l'établissement à compter du 15 juin 2023.

Plusieurs chantiers importants ont été menés en 2023 :

- Après sa validation au conseil d'administration du 22 novembre 2022, l'OPPIC entre dans la première année d'exécution de son nouveau COP (2023-2025), en engageant la quasi-totalité des chantiers structurants qui y sont prévus ;
- La charte de déontologie de l'établissement a été adoptée au conseil d'administration du 9 mars 2023 ;
- Le SPSI de l'établissement pour la période 2022-2026 a été adopté au conseil d'administration du 4 juillet 2023 ;
- Le décret n° 98-387 du 19 mai 1998 relatif à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture est en cours de révision afin de préciser le périmètre d'exercice des missions de l'établissement et de procéder à la modification des dispositions relatives à ses modalités d'intervention.
- L'établissement travaille par ailleurs avec ses tutelles à la mise en place d'un comité d'audit, tel que le prévoit le projet de décret modificatif.
- L'année 2023 a par ailleurs été marquée par la présentation de la programmation 2024 du protocole culture – défense et par la préparation d'une convention avec la Présidence de la République qui sera présentée au premier conseil d'administration de mars 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>12 825</b>	<b>12 825</b>	<b>12 216</b>	<b>12 216</b>	<b>12 451</b>	<b>12 451</b>
Subventions pour charges de service public	12 825	12 825	12 216	12 216	12 451	12 451
<b>P212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>6 750</b>	<b>6 750</b>			<b>5 909</b>	
Transferts	6 750	6 750			5 909	
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>144</b>	<b>72</b>
Transferts					144	72
<b>Total</b>	<b>19 575</b>	<b>19 575</b>	<b>12 216</b>	<b>12 216</b>	<b>18 504</b>	<b>12 523</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les 5,9 M€ en AE en provenance du programme 212 correspondent aux autorisations d'engagement 2023 issues du protocole Culture Défense pour les bâtiments mis à disposition du ministère de la défense inscrits aux monuments historiques et situés en Île-de-France. Lesancements d'opérations 2023 ont concerné principalement l'Hôtel national des invalides, le Château de Vincennes et le Val de Grâce. Les crédits de paiements seront versés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

L'écart de +235 k€ entre le montant des crédits votés en LFI 2023 (12 216 k€) et l'exécution 2023 (12 451 k€) s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-196 880 €) ;
- Le versement de la PSC retraitée de la mise en réserve de précaution (+21 055 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer les mesures gouvernementales exceptionnelles pour les contractuels (+45 630 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer la masse salariale d'emplois mis à disposition de l'OPPIC et remboursée par le ministère des armées (+365 000 €).



## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	10 658	8 978	Subventions de l'État	12 216	12 451
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	350	375	– subventions pour charges de service public	12 216	12 451
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 102	3 745	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	225	225
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	280	47	Revenus d'activité et autres produits	87	260
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	280	47	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		150
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>13 759</b>	<b>12 723</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 528</b>	<b>12 936</b>
Résultat : bénéfice		214	Résultat : perte	1 231	
Total : équilibre du CR	13 759	12 936	Total : équilibre du CR	13 759	12 936

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	951		Capacité d'autofinancement		110
Investissements	1 976	669	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 927</b>	<b>669</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>110</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 927	558

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le CF 2023 affiche un résultat excédentaire de +214 k€ (à comparer avec une prévision de perte de près d'1 M€ au BI 2023).

Cette amélioration par rapport au prévisionnel s'explique principalement par une baisse des charges supérieure (-1 M€) à la baisse des produits (-84 k€) lié à un versement de l'État moindre que prévu pour le financement des emplois financés hors SCSP (Institut de France, MMT) à hauteur de -256 k€.

La CAF s'élève à 110 k€, contre une prévision d'IAF à hauteur de -951 k€ en BI 23.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
269 677	251 141	277 019

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 458	10 458	9 893	9 893
Fonctionnement	1 619	3 022	1 466	2 848
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 676	1 976	946	665
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>14 752</b>	<b>15 455</b>	<b>12 305</b>	<b>13 407</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	370	370	375	375

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>13 020</b>	<b>12 810</b>
Subvention pour charges de service public	12 041	12 086
Autres financements de l'État	667	365
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	225	225
Recettes propres	87	133
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 020</b>	<b>12 810</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>2 435</b>	<b>597</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
autres charges	0	22	22	0	0	0	0	22	22
	0	64	29	0	0	0	0	64	29
bâtiments et domaines	0	538	1 860	0	0	2 650	1 950	3 188	3 810
	0	388	1 733	0	0	830	551	1 218	2 284

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
fonctionnement	217 234		1 060 1 014	1 140 1 086	0 0	0 0	26 117	26 114	1 302 1 365	1 383 1 434
masse salariale	10 241 9 659		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 241 9 659	10 241 9 659
<b>Total</b>	<b>10 458 9 893</b>		<b>1 619 1 466</b>	<b>3 022 2 848</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>2 676 946</b>	<b>1 976 665</b>	<b>14 752 12 305</b>	<b>15 455 13 407</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 435</b>	<b>597</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	176 968	148 701
Autres décaissements non budgétaires	0	20
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>179 403</b>	<b>149 318</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>7 342</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	7 893
<b>Total des besoins</b>	<b>179 403</b>	<b>156 659</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	131 483	156 657
Autres encaissements non budgétaires	0	3
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>131 483</b>	<b>156 659</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>47 920</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	551
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	47 920	0
<b>Total des financements</b>	<b>179 403</b>	<b>156 659</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier fait état d'une consommation légèrement inférieure aux prévisions de dépenses, à hauteur de 99,68 % en AE et 98 % en CP. Le taux d'exécution comprend notamment un léger dépassement sur la prévision d'exécution des crédits de personnel lié notamment à des difficultés à fiabiliser les prévisions en raison de la vacance frictionnelle des emplois et aux difficultés de recrutement. Le niveau de consommation en fonctionnement est représentatif d'une meilleure planification des décaissements et d'un redéploiement plus efficace des reliquats de fin de gestion (consommation à hauteur de 99 % en AE et 98 % en CP). Enfin, sur les investissements, le taux d'exécution est bien inférieur aux prévisions en raison du décalage du démarrage du chantier de curage et de démolition pour le projet Maine.

L'exécution permet de dégager un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 597 k€ en amélioration par rapport au déficit prévu au budget initial à 2,4 M€.

Le niveau important de trésorerie est dû notamment au calendrier des opérations d'investissements. Cette évolution découle pour l'essentiel d'une augmentation de la trésorerie des comptes de tiers en raison de crédits décaissés inférieurs aux recettes encaissées, compensée partiellement par un prélèvement sur la trésorerie propre de l'établissement.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>121</b>	<b>129</b>	<b>125</b>
– sous plafond	120	125	123
– hors plafond	1	4	2
<i>dont contrats aidés</i>			2
<i>dont apprentis</i>		4	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation du plafond d'emploi en 2023 est en augmentation par rapport à l'année dernière de +3 ETPT en raison de l'augmentation du plafond d'emploi pour l'opération du Musée Mémorial du Terrorisme. Des difficultés de recrutement ont engendré des vacances d'emploi en 2023.